



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Marseille le 3 mai 2012

Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU

TÉL : : 04.84.35.42.68

N°1323-2011A

AVIS D'ENQUETE

SOCIETE GDE (Guy Dauphin Environnement) à MARTIGUES

En exécution de l'arrêté du Préfet n°1323- 2011 A du 3 mai 2012 , il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société **GDE (Guy Dauphin Environnement)** dont le siège social est situé Route de Lorguichon BP 5 14540 ROQUANCOURT en vue d'une part, d'être autorisée à exploiter une plate-forme de réception, tri, transformation et stockage de métaux et déchets de métaux sise Port de Caronte du Grand Port Maritime de Marseille -Boulevard Maritime 13500 MARTIGUES, et d'autre part d'obtenir l'agrément relatif à l'arrêté du 15 mars 2005 pour une installation de dépollution, démontage et découpage par cisaille de véhicules hors d'usage (VHU)

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairies de MARTIGUES et PORT DE BOUC, pour une durée de 32 jours **du lundi 4 juin 2012 au jeudi 5 juillet 2012 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées.

A cet effet, Monsieur Jean-Louis HULLIN Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, commissaire enquêteur, recevra personnellement les personnes intéressées en Mairies de :
MARTIGUES

- le lundi 4 juin 2012 de 9h00 à 12 h00
- le mardi 12 juin 2012 de 13h 30 à 16 h30
- le vendredi 22 juin 2012 de 9h00 à 12 h00
- le mercredi 27 juin 2012 de 13h 30 à 16 h30
- le jeudi 5 juillet 2012 de 14 h00 à 17 h00

PORT DE BOUC

- le lundi 4 juin 2012 de 14 h00 à 17 h00
- le mercredi 13 juin 2012 de 14 h00 à 17 h00
- le vendredi 22 juin 2012 de 14h00 à 17 h00
- le mercredi 27 juin 2012 de 9h00 à 12 h00
- le lundi 2 juillet 2012 de 14 h00 à 17h00

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toute personne physique ou morale intéressée, dans les mairies précitées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

Mairie de Martigues
Hôtel de l'Agglomération (CAPM)
Avenue Louis Sammut
13500 Martigues


Mairie de Port de Bouc
Service urbanisme
Hôtel de Ville
Cours Landrison
13110 Port de Bouc

Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux réglementés pour la Protection des Milieux
Porte 419
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE Cedex 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions .

Marseille, le

3 MAI 2012

POUR LE PREFET
Le chef de bureau,

Gilles BERTOTHY